

à Trail, et je dois dire que j'étais très content de constater la rapidité avec laquelle il s'en est occupé en allant jusqu'au fond de la question. Cela nous arrive parfois. Dans la vie, on fait des erreurs. Même le député de Kootenay-Ouest en a fait de temps à autre, et l'incident sera peut-être utile, s'il sert à faire observer dorénavant la loi et le Règlement.

Je tiens à exprimer au ministre la gratitude des habitants de la rive est des lacs Kootenay pour la distribution rurale de courrier récemment instituée, et qui revêt une grande importance pour ces gens qui vivent à une certaine distance les uns des autres. Je tiens aussi à le remercier des améliorations qu'il a fait apporter aux édifices postaux dans la région, et du perfectionnement du service de courrier rural en certains endroits. Je le remercie enfin de la courtoisie et de la rapidité dont on fait preuve ses chefs de service et son personnel en général. J'espère beaucoup qu'on compte faire davantage pour les membres du personnel les moins rémunérés et qu'on arrivera enfin à établir un régime de négociation collective pour ces gens qui s'acquittent de diverses tâches dans tout le pays et qu'on oublie si souvent. Bon nombre d'entre nous ne se rendent pas compte que ces services sont quotidiens et qu'ils nous permettent de vivre comme nous vivons et de bénéficier de toutes les choses dont nous profitons.

Je tiens à rendre hommage aux maîtres de poste régionaux avec qui j'ai eu beaucoup à faire. En fait, un des premiers gros ennuis que j'ai éprouvés remonte à 57 ans alors que j'avais signé un contrat pour livrer le sac postal à un navire faisant escale dans un petit port des lacs, et j'étais arrivé trop tard. A mon retour, le maître de poste m'avait dit: «Ça ne fait rien; il partira la semaine prochaine». Les conditions ont changé depuis.

Je souscris aux observations de l'honorable député de Caribou au sujet des maîtres de poste locaux mis à la retraite. J'ai moi-même remarqué la même chose et j'exhorte le ministre à examiner cette question.

Il y a aussi la question des courriers à l'entreprise, notamment dans la circonscription que je représente, où ces hommes doivent parfois parcourir 200 milles en hiver dans des chemins de montagne. A mon sens, il faut s'assurer que le prix du contrat est juste et raisonnable. Pour ma part, je ne crois pas qu'il se fasse du favoritisme dans ma circonscription. A vrai dire, pour ce qui est de la direction d'un bureau de poste et de l'exécution du service rural, il est difficile de trouver quelqu'un qui veut s'en charger à cause de la concurrence d'autres emplois mieux rémunérés. C'est habituellement le marchand de l'endroit ou quelqu'un d'autre qui veut augmenter son revenu qui accepte d'assurer le service.

[M. Herridge.]

En ce qui concerne les courriers à l'entreprise, le ministre devrait chercher à obtenir la collaboration du ministère provincial des Travaux publics. Je n'ai pas l'intention de critiquer le ministère de la Voirie, mais il arrive qu'on éprouve beaucoup de difficulté à transporter le courrier sur de longues distances par ces routes rurales, du fait qu'on a négligé de déblayer la route ou d'y jeter du sable sur les pentes extrêmement abruptes qui contournent les falaises. Nul doute que les hauts fonctionnaires ont discuté du problème que posent certaines de ces routes rurales isolées et que les préposés seraient prêts à collaborer s'ils étaient saisis de la situation.

J'aimerais aussi rappeler au ministre que, dans certains cas, le moment venu pour de petits bureaux de poste de trois ou quatre employés de recourir aux services de postiers intermittents, la préférence aux anciens combattants n'était pas toujours respectée. Je suis au courant de quelques cas où d'anciens combattants pensionnés auraient été très heureux de se voir accorder quelques heures supplémentaires de travail par semaine—ce n'est souvent pas beaucoup plus que cela. Il s'agit parfois de la veuve d'un ancien combattant. J'estime qu'on devrait avoir l'œil sur la situation.

Pour ce qui est du personnel, la seule plainte que j'aie reçue m'a été adressée en mars cette année. Certains employés des deux bureaux de poste de ma circonscription ont protesté contre le fait qu'on les épiait. Je crois qu'on procédait à des études de temps. Le ministre, auquel j'avais écrit, m'a donné ce qui, selon lui, était une excellente explication des circonstances. Voici ce qu'il écrivait:

Pour vous mettre au courant de notre ligne de conduite relative au rôle des agents des normes et méthodes, je vous indique ci-dessous les principaux buts de leurs fonctions.

- a) Assurer au public un service plus efficace là où il y a lieu de douter de la qualité du service.
- b) Fournir un guide pour permettre à la direction des Postes de déterminer les besoins en fait de personnel, compte tenu de la quantité d'objets de correspondance à traiter.
- c) Élaborer de meilleures méthodes de travail et recommander l'acquisition d'équipement suffisant pour le traitement du courrier.

La réalisation de ces objectifs aide chaque surveillant à s'acquitter de ses responsabilités et améliore le sort de l'employé consciencieux, en lui faisant savoir que son travail est apprécié et en lui facilitant la tâche grâce à des méthodes et à un équipement meilleurs.

Il y a dix ans que le programme est en vigueur, et jamais il n'a entraîné la mise à pied d'aucun employé à temps plein. Cette ligne de conduite a été fermement établie au début, et on l'a maintenue au cours des ans.

Le lettre ajoute que ces agents reçoivent une formation étendue et ont été initiés à la façon dont le travail doit être accompli.